

Compte-Rendu de la réunion
du Conseil Municipal du Vendredi 22 décembre 2023
à 20 h 30
dans la salle du conseil municipal

Date de la convocation : 15/12/2023

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MIRAL Daniel, Maire

Nombre de CM présents : **09**

Absents excusés : **01**

Absent non excusé : **01**

Absents représentés :

Quorum : atteint

Sont présents :

Daniel MIRAL –	Maire
Michel GUY –	1 ^{er} adjoint
Magalie CASTANIER –	2 ^{ème} adjoint
Alain Roux -	3 ^{ème} adjoint
Etienne PORTALIER -	CM
Jérôme PITOT –	CM
Julie FOUILLADE -	CM
Julien BEC	CM
Maurice POUILLE –	CM

Absent excusé :

Yannick BUCHON – CM

Absents :

Thomas BONNET – CM

Secrétaire de séance désignée : CASTANIER Magalie

Ordre du jour

- 1 Approbation du Procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 17 novembre (Travaux maison Course)
- 2) Autorisation de dépenses d'investissements pour l'exercice 2024
- 3) Personnel communal
- 4) Etude des tarifs pour l'année 2024
- 5) Travaux d'aménagement de la sortie Ouest du Sailhant – Procédure d'agglomération
- 6) Désignation de deux membres du Conseil Municipal pour représenter la commune à l'appel d'offre du diagnostic des réseaux assainissement réalisé en commun avec Coltines et Talizat
- 7) Demande d'adhésion de principe au Syndicat de la Planèze

Informations travaux :

8) Travaux connexes au remembrement

9) Travaux intérieurs église

Informations diverses :

10) Curage de la Lagune

11) Délégué du Préfet pour liste électorale

Rapporteur : M. Daniel MIRAL

- Approbation du procès-verbal de la réunion du **22 novembre 2023**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du **22 novembre 2023**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, le PV de la séance du **22/11/2023**.

Rapporteur : M. Daniel MIRAL

1/Approbation du Procès-Verbal de la commission d'appel d'offres du 17 novembre : travaux maison course

Monsieur le Maire informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie ce mercredi 22 novembre en mairie. Le récapitulatif des offres HT a donné le résultat ci-dessous :

		TOTAL	T1 SALLES	T2 LOGEMENT	T3 COURS
DÉSAMIANTAGE - DÉPLOMBAGE	1 -SADOURNY	10 800,00	10 800,00	0,00	0,00
DÉMOLITION TERRASSEMENT VRD GROS ŒUVRE	2 -SALESSE	192 503,27	46 904,22	87 479,32	58 119,73
CHARPENTE BOIS	3 -CHARREIRE	26 502,50	4 182,50	22 320,00	
COUVERTURE	4 -PARATIAS	32 453,00	11 024,50	21 428,50	
RAVALEMENT	5 SALESSE	14 416,38	4 426,29	9 990,09	
MENUISERIE EXTÉRIEUR ET INTÉRIEURE BOIS	6 -JARRIGE	15 335,00	7 375,00	7 960,00	
SERRURERIE	7 -SER MARGERIDE	9 228,00	97,00	811,00	8 320,00
PLATERIE ISOLATION	8 -AIUVERGNE ISO	32 658,40	9 828,00	22 830,40	
MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS	9 -MENUISERIE FLORIZANE	56 166,20	25 445,10	30 721,10	
PEINTURE	10 - LOZERE PEINTURE	11 282,50	2 812,50	8 470,00	
REVÊTEMENT DE SOL DUR	11 - BRUNHES JAMMES	15 895,00	5 956,00	9 939,00	
REVÊTEMENT DE SOL	12 - ROLLIER	1 391,80		1 391,80	
ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE	13 - MOURGUES	31 244,81	12 765,89	14 788,23	3 690,69
PLOMBERIE SANITAIRE VENTILATION	14 - MOURGUES	14 957,41	6 833,01	8 124,40	
	MONTANT HT	464 834,27	148 450,01	246 253,84	70 130,42
	TVA 20%	92 966,85	29 690,00	49 250,77	14 026,08
	TTC	557 801,12	178 140,01	295 504,61	84 156,50
			31,94%	52,97%	15,09%

Montant des travaux Salles + Logement : 394 703.85 euros

Une négociation sera engagée pour les lots N°3 et N°9 qui sont largement au-dessus des prévisions de l'économiste.

Une négociation a été engagée pour les lots N°3 et N°9

	Salles	logement	Total	
Lot N° 9 : Nouveau total :	22 830.50	30168.50	52 990.00	- 3 176.20
Lot N° 3 : Nouveau total :	1 922.00	20 059.50	21 981.50	- 4 521.00

Ce qui ramènerait :

Aménagement des salles : 143 574.41

Aménagement logement : 243 440.60

Concernant le lot N°3, l'économiste refuse la variante proposée par l'Entreprise CHARREIRE (Traitement de la charpente par application au lieu et non par injection suivant les prescriptions du CCTP)

CCTP : cahier des clauses techniques particulières des marchés)

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, **à 09 voix POUR** :

- valide les décisions prises par la commission communale.
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire pour que cette affaire aboutisse.

Approbation par l'assemblée municipale : 09 voix Pour - 1 Délibération à prendre

2/ Autorisation de dépenses d'investissement pour l'exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

La commune peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

	Crédits ouverts	25%	Crédits demandés
- Matériel	15 378 €		3 844.50€

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, **à 09 voix POUR** :

- autorise l'engagement présenté.
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire pour que cette affaire aboutisse.

Approbation par l'assemblée municipale : 09 voix Pour - 1 Délibération à prendre

3/ Embauche d'un emploi aidé pour remplacement de la cantinière

Monsieur le Maire informe des absences répétées de la cantinière pour accident du travail qui posent le problème de son remplacement qui a été effectué jusqu'à ce jour par les employés des écoles et des embauches ponctuelles.

A ce jour, les possibilités de remplacements sont de plus en plus hypothétiques et il serait souhaitable de trouver une solution pérenne par un emploi aidé

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, **à 09 voix POUR** :

- autorise le recrutement d'un autre contrat aidé pour 20 heures hebdomadaires pour 6 mois, renouvelables.
- donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire pour que cette affaire aboutisse.

Approbation par l'assemblée municipale : 09 voix Pour - 1 Délibération à prendre

4/ Désignation de deux membres du conseil municipal pour représenter la commune à l'appel d'offres du diagnostic des réseaux assainissement réalisé en commun avec Coltines et Talizat.

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offres du diagnostic des réseaux assainissement voté lors de la précédente réunion du conseil municipal sera géré dans le cadre de la convention de groupement avec les communes de Coltines et Talizat.

Il est nécessaire que deux personnes du conseil municipal soient désignées pour participer à l'ouverture des plis.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, **à 09 voix POUR :**

- **désigne Michel GUY et Alain ROUX**

Approbation par l'assemblée municipale : 09 voix Pour - 1 Délibération à prendre

5/ Demande d'adhésion de principe au Syndicat d'eau de la Planèze

Monsieur le Maire rappelle que la compétence de l'eau et l'assainissement sera assurée par la communauté de communes de Saint-Flour, à partir du 1 janvier 2026. Il informe que les syndicats auront la possibilité de gérer l'eau.

Seulement, l'assainissement sera uniquement géré par Saint-Flour Communauté et pour l'ensemble des communes.

L'arrêté effectif de création ou d'extension des syndicats doivent être pris, au plus tard, le 1^{er} Janvier 2025.

Compte-rendu des deux premières réunions avec le SYNDICAT DE LA RÉGION D'USSEL

Rendez-vous le Jeudi 14 décembre

Rendez-vous le Jeudi 21 décembre (syndicat +Talizat)

Sur le Principe d'adhésion : pas de problème

- Une seule exigence préalable : faire un diagnostic sur les réseaux d'eau potable de la commune (vu avec la COM COM pour rentrer dans le groupement de commande en projet)

Nécessité : une délibération de principe pour demande d'adhésion au Syndicat.

Des possibilités de demandes d'adhésion de communes de Hautes Terres Co est possible.

Informations concernant le syndicat

Tarifs :

- Abonnement : 50€
- Eau :
 - o 1.25€ → 100 m³
 - o 1.14€ → 1000 m³
 - o 0.89€ → au-delà des 1000m³
 - o Création d'un branchement : 1400€
 - o Autres : facturation du coût de l'entreprise

Informations concernant la commune de Talizat

- Abonnement : 40€
- Eau :
 - o 0.75€ → 150 m³
 - o 0.59€ → 1500 m³
 - o 0.52€ → au-delà des 1500m³
 - o Création de branchement : 300€

Nos propositions :

- Revoir la grille des tarifs
- Garder la possibilité et la responsabilité de l'entretien
- Installer un lissage des problèmes avérés sur plusieurs années.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, **à 09 voix POUR :**

- Est favorable au principe d'adhésion au syndicat de la Région Ussel Coltines Celles et donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire pour avancer sur ce dossier.

Approbation par l'assemblée municipale : 09 voix Pour - 1 Délibération à prendre

6/ Travaux d'aménagement de la sortie Ouest du Sailhant

La commune a déposé une demande de subvention DETR pour envisager la possibilité d'aménagement de la sortie ouest du village du Sailhant (lotissement des Routisses).

D'autres demandes seront effectuées pour minimiser les frais des travaux.

Après quelques premières démarches, aucune autorisation ou aide ne seront possibles si une procédure d'agglomération n'est pas mise en place.

Après avoir délibéré, l'assemblée municipale, **à 09 voix POUR :**

- Demande au Conseil Départemental de passer une partie de la voie départementale en agglomération.
- Donne tous pouvoirs et toutes signatures à Monsieur le Maire pour avancer sur ce dossier.

Approbation par l'assemblée municipale : 09 voix Pour - 1 Délibération à prendre

7/ Etude des tarifs pour l'année 2024

- Service Cantine : **3.15 € et 6.50 €**
- Garderie du mercredi **0.50** (au lieu de 0.40 le ¼ heures) - 1^{er} enfant
0.45 (au lieu de 0.35 le ¼ heures) - 2^{ème} enfant
0.40 (au lieu de 0.30) - 3^{ème} enfant
- Concession et columbarium au cimetière : **46 € au lieu de 43 €**
- Tarif horaire des employés communaux et du matériel : **21 euros tarif unique**
Camion 17 € Tractopelle 26 €
Petit matériel 6 €
- Eau et Assainissement

Changements

Branchement : Forfait compteur 15/20 : **580 €** au lieu de 540

Forfait compteur 25 : **680 €** au lieu de 650

Assainissement Valeur du point : **16.60 €** au lieu de 16.40 €

8/9 Informations travaux

8/ Travaux connexes du remembrement

Le Maire a demandé que les fossés soient faits !

9/ Travaux intérieurs églises

10/11 Informations diverses

- Curage de la lagune – terminé ! Demande de remise en état du terrain.
- Délégué du Préfet pour la liste électorale

Projet d'un city – terrain multi sports (demande de subventions à déposer)

Fin de la séance : **23 h 00**

La secrétaire de séance,
CASTANIER Magalie

